

**DELIBERATION N°.2022.072**

L'an deux mille vingt-deux, le 21 septembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 14 septembre, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

**PRESENTS :**

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, GILDO VIERA, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, GABRIEL NGOMA A DIDIER EISCHEN

**ABSENTS :**

LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD, DAVID FELICIE, BELWALID PARJOU

**Jeanick SOLITUDE est élue secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N° 10 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE**

**RAPPORTEUR : FLORENCE LEBER**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-20 et L.5216-5-I ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°19.274 du 19 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France—nouvelles compétences obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°21.160 du 23 septembre 2021 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°22.001 du 3 février 2022 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°22-103 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, conformément à la délibération n°22.001 du 3 février 2022 ;

Considérant que les pratiques culturelles et artistiques, au même titre que le sport, contribuent à l'éducation et à l'épanouissement des enfants et adolescents, il a été décidé d'élargir le dispositif « Pass'agglo sport » mis en place en septembre 2021 en créant un « Pass'agglo culture » ;

**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les statuts modifiés de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, tels que joints en annexe ;
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le Maire,  
Pierre BARROS



La secrétaire de séance,  
Jeanick SOLITUDE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Jeanick Solitude", is written over the text of the secretary's name. The signature is fluid and somewhat abstract, with a prominent vertical stroke.